

Vie locale

Médecin de permanence le samedi 10 avril 2021 : Dr GEZEGOU - consultations assurées **jusqu'au 12h00 sur rendez-vous uniquement**. Urgences nuit, samedi après-midi, dimanche et jours fériés : appeler le 15 – Pharmacie de garde : 32 37

Mairie : Ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (**fermé le jeudi après-midi**).

Ramassage des encombrants : Les services techniques municipaux vont procéder au ramassage des encombrants **le lundi 12 et le mardi 13 avril**. *Inscription obligatoire en mairie au plus tard le vendredi 9 avril à 12h, tél : 02.98.27.94.22.*

Messes : Samedi 10 avril à 17h30 à Lanvéoc / Dimanche 11 avril à 9h30 à Argol et à 11h à Crozon.

Crise sanitaire

Centre de loisirs : Suite aux informations données par le ministère de l'éducation nationale, **le centre de loisirs sera ouvert du mardi 13 avril au vendredi 23 avril, pour les enfants dont les parents ont une profession indispensable à la gestion de la crise** (pas d'autre moyen de garde). Le centre est ouvert aux horaires habituels (9h30-17h), la garderie ne se fera que sur réservation, pas de cantine.

Accueil dans les écoles de Camaret-sur-Mer : Personnels concernés par le dispositif d'accueil exceptionnel **Sont exclusivement concernés les enfants des personnels soignants et des forces de sécurité intérieure.**

Il s'agit d'accueillir **les enfants des personnels concernés qui n'ont aucune solution de garde alternative** (autre parent en télétravail, grands enfants pouvant surveiller les plus jeunes...)

Aucune autre catégorie de salariés ou de fonctionnaires n'est éligible à ce dispositif exceptionnel justifié par le maintien en état de la chaîne de gestion de la crise sanitaire.

Les parents concernés doivent se signaler dès que possible à la directrice de l'école de manière à ce que l'organisation des pôles d'accueil puisse être réalisée dans les meilleures conditions.

Le service de restauration et la garderie ne seront pas maintenus.

Les enfants ne seront accueillis que sur **présentation d'une attestation sur l'honneur de l'absence de toute solution de garde** et d'un justificatif attestant de l'appartenance à une catégorie prioritaire (carte professionnelle, attestation de l'employeur...).

Ils devront également attester que leur enfant n'est pas symptomatique. **S'agissant des enfants identifiés comme cas contact ou dont la classe a été fermée du fait du Covid au cours de la semaine écoulée, ils ne seront admis que sur présentation d'une attestation de réalisation d'un test dans les 72 heures précédant le premier jour d'accueil.**

Une vigilance renforcée sera portée au respect des règles de distanciation, en particulier pendant les temps de restauration.

Un **test devra être réalisé**, dans un délai de 72 heures préalablement à l'accueil dès le mardi 6 avril, **pour les enfants** ayant fait l'objet d'une mesure d'éviction depuis moins de 7 jours. Les parents remettront une attestation sur l'honneur confirmant la réalisation de ce test, son résultat négatif et l'absence de symptômes chez leur enfant. **A défaut, les enfants ne pourront être accueillis.**

Les règles du contact-tracing applicables aux établissements scolaires restent en vigueur mais sont adaptées sur le point suivant : Les élèves partageant le groupe d'un élève identifié comme cas confirmé devront réaliser un test immédiatement après l'identification du cas confirmé. **Par dérogation au protocole de contact-tracing en milieu scolaire, si le test est négatif, ils pourront être à nouveau accueillis en veillant au strict respect des gestes barrières et en portant un masque chirurgical à partir du CP.** Un nouveau test devra être réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé. Entre ces deux tests, l'apparition de symptômes doit conduire à une mise en quarantaine immédiate.

Toutefois, en cas d'apparition d'un variant sud-africain ou brésilien ou en cas de survenue de 3 cas dans un délai de 7 jours, les élèves de la classe concernée sont considérés comme contacts à risque et devront respecter une quarantaine.

Des tests salivaires (pour les élèves de moins de 11 ans) et des tests antigéniques (pour les encadrants et les élèves de plus de 11 ans) seront proposés dans la mesure du possible aux élèves et aux personnels des pôles d'accueil dans le courant de la semaine.

Elections régionales et départementales

Les élections régionales et départementales sont prévues les 13 et 20 juin prochain.

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale pour participer à ces scrutins **jusqu'au vendredi 7 mai inclus**.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 29 mars 2021

Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Assainissement : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement dressé pour l'exercice 2020 par M. SALLOU, Trésorier, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Assainiss.	Compte de Gestion	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	Prévisions budgétaires totales	1 640 539,56	900 270,86	2 540 810,42
	Titres émis	242 655,01	791 354,92	1 034 009,93
Dépenses	Prévisions budgétaires totales	1 640 539,56	900 270,86	2 540 810,42
	Mandat émis	331 631,00	480 406,15	2 540 810,42
	Résultat de l'exercice	-88 975,99	310 948,77	221 972,78
	Résultat N-1	153 135,89	0,00	153 135,89
	Résultat de clôture	64 159,90	310 948,77	375 108,67

Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Camping : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget annexe du Camping dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur SALLOU, Trésorier, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Camping	Compte de Gestion	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	Prévisions budgétaires totales	211 060,66	339 800,10	550 860,76
	Titres émis	48 072,08	261 171,79	309 243,87
Dépenses	Prévisions budgétaires totales	211 060,66	339 800,10	860 104,63
	Mandat émis	28 907,94	247 891,44	276 799,38
Résultat de l'exercice		19 164,14	13 280,35	32 444,49
Résultat N-1		100 788,58	41 873,54	142 662,12
Résultat de clôture		119 952,72	55 153,89	175 106,61

Approbation du compte administratif de la commune 2020 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité (le maire se retire et ne prend pas part au vote), prend acte de la présentation faite du compte administratif de la commune 2020, arrête les résultats définitifs

CA 2020 - Budget principal		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Investissement	Résultats propres à 2020	1 274 303,75	982 160,35	-292 143,40
	Solde 2019 reporté		527 151,17	527 151,17
	Solde global d'exécution	1 274 303,75	1 509 311,52	235 007,77
Fonctionnement	Résultats propres à 2020	2 906 799,42	3 275 103,77	368 304,35
	Solde 2019 reporté			0,00
	Solde global d'exécution	2 906 799,42	3 275 103,77	368 304,35
Gestion 2020	Solde de clôture	4 181 103,17	4 784 415,29	603 312,12
Restes à réaliser	Besoin de financement	522 353,69	269 361,93	-252 991,76
Résultat net		4 703 456,86	5 053 777,22	350 320,36

Approbation du compte administratif du budget annexe Lotissement les Arméries : Le Conseil Municipal, à l'unanimité (le maire se retire et ne prend pas part au vote), prend acte de la présentation faite du compte administratif de la commune 2020, arrête les résultats définitifs

CA - BA Lot		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Investissement	Résultats propres à 2020	0,00	0,00	0,00
	Solde 2019 reporté	0,00	0,00	0,00
	Solde global d'exécution	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	Résultats propres à 2020	1 500,00	0,00	-1 500,00
	Solde 2019 reporté	0,00	-36 239,92	0,00
	Solde global d'exécution	1 500,00	-36 239,92	-37 739,92
Gestion 2020	Solde de clôture	1 500,00	-36 239,92	-37 739,92

Approbation du compte administratif du budget annexe Lotissement les Bruyères : Le Conseil Municipal, à l'unanimité (le maire se retire et ne prend pas part au vote), prend acte de la présentation faite du compte administratif de la commune 2020, arrête les résultats définitifs

CA - BA Lot		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Investissement	Résultats propres à 2020	0,00	0,00	0,00
	Solde 2019 reporté	0,00	0,00	0,00
	Solde global d'exécution	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	Résultats propres à 2020	0,00	0,00	0,00
	Solde 2019 reporté	0,00	0,00	0,00
	Solde global d'exécution	0,00	0,00	0,00
Gestion 2020	Solde de clôture	0,00	0,00	0,00

Conseil Municipal du mardi 13 avril 2021 à 18h30 salle Saint Ives

Ordre du jour : Tableau des effectifs : postes de saisonniers / Attribution des subventions 2021 / Affectation du résultat par budget / Vote des taux d'imposition / Vote du budget de la commune 2021 / Vote du budget annexe Lotissement les Bruyères 2021 / Vote du budget annexe du Port de Plaisance 2021 / Vote du budget annexe de l'Assainissement 2021 / Vote du budget annexe du Camping 2021 / Déclaration de travaux pour le réaménagement de l'aire de stationnement de Kerloc'h / Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire / Questions diverses et informations.

N° utiles

Urgence : 112 ou Pompiers : 18 / SAMU : 15 / Gendarmerie : 17 / **Cross Corsen** (secours maritime) : 196

Médecins

Dr HAU MIOU FAH 02.98.27.91.35

Dr GEZEGOU 02.98.27.92.55

Dentiste

Mme LARVOR 02.98.27.92.23

Kinésithérapeutes

Rue du Château d'eau 02.98.27.91.49

Place Saint Thomas 02.56.04.80.73 ou 06.82.99.86.16

Des défibrillateurs sont à disposition aux entrées des équipements suivants : salle Saint Ives, camping municipal, capitainerie du Notic et gare maritime.

Infirmiers

Rue du Château d'eau 06.68.63.98.30 ou 02.98.27.98.30

Rue du Chanoine Bossennec 06.77.54.01.36 ou 02.98.27.17.84

Pharmacie

quai Toudouze 02.98.27.90.78

Ostéopathes

G. KERLIDOU 02.98.27.88.83 ou 06.07.87.71.19

N. THOMAS 06.09.98.69.40

PETITES ANNONCES : Donne lit de bébé en bois à barreaux, tél. 06.63.19.08.04 / A vendre four encastrable blanc très bon état 50€, salon jardin rotin très bon état 2 fauteuils-1 table 30€, tél. 06.61.42.18.83.